**CONTRAT DE PRESTATION**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

La société **JALÔ SAS**, au capital social de : 10.000.000 FCFA, Siège social : Sacré cœur 3, Rue Pyrotechnie, villa n°85, Immatriculée au Registre du Commerce de Dakar sous le numéro : SN DKR – 2017- B- 20524 ; Représenté par : Monsieur **Roland Kyedrebeogo**, agissant en sa qualité de Directeur General, Ci-après dénommée "La Société" **D’une part,**

**ET**

M. **Fallou GUEYE**, né le 15 Juin 1997, Tél : 777092285, Ci-après dénommée « Le Prestataire », **D’autre part**,

**IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

**Article 1 : OBJET DU CONTRAT**

La Société confie au Prestataire la mission de **contribuer à la conception et à la réalisation de sa plateforme technologique, des tableaux de bord de supervision ; et d’assurer le support technique**.

**Article 2 : DESCRIPTION DE LA PRESTATION**

A ce titre, le Prestataire aura notamment pour tâches de :

* Concevoir les bases de données sur la base des spécifications validées ;
* Développer les interfaces web front-end et back-end, sur la base du design validé ;
* Être l’interface entre la Société et les différents prestataires technologiques ;
* Définir et suivre l’exécution du plan intensif des tests des différentes versions ;
* Rédiger et tenir à jour une documentation technique exhaustive de la plateforme, composée de guides utilisateurs et guide administrateur ;
* Assurer la sécurité de la plateforme technologique ;
* Résoudre quotidiennement les difficultés informatiques ;
* Remonter les feedbacks quotidiens sur l’utilisation de la plate-forme ;
* Assurer un suivi quotidien des requêtes d’assistance des utilisateurs ;
* Mesurer et reporter la performance quotidienne des interfaces web et mobiles ;
* Concevoir les tableaux de bord de suivi des activités opérationnelles de la Société ;
* Faire un reporting hebdomadaire et chiffré de ses activités et de ses objectifs ;

**Article 3 - CONSENTEMENT**

Le Prestataire déclare avoir pris connaissance de toutes ces dispositions et être libre de tout engagement. En conséquence il s'engage :

* à effectuer loyalement, en toutes circonstances, les travaux ou missions qui lui seront confiés par la Société ou ses représentants,
* à respecter strictement les PDV et fournisseurs partenaires ;
* à observer rigoureusement toutes les règles et usages en vigueur dans la Société ;
* à autoriser la Société à utiliser ses images et photos dans le cadre de ses activités.

La Société mettra à disposition du Prestataire, tous les outils et documents nécessaires pour l’exécution de ses missions.

**Article 4 - LIEU DE PRESTATION**

Le Prestataire exécutera sa mission dans les locaux de la Société sur le terrain, dans la ville de Dakar, du Lundi au Samedi.

**Article 5 - DUREE - RESILIATION**

La durée de la prestation est fixée à 6 mois renouvelable (**du 2 Janvier 2019 au 30 Juin 2019**). La Société se réserve le droit de ne pas renouveler le contrat, et de résilier la prestation pour raisons économiques, ou en cas de faute professionnelle grave, d’indisponibilité du Prestataire, ou de non-respect des obligations mentionnées à l’article 2. En cas de résiliation, le Prestataire sera informé au moins une semaine avant.

**Article 6‑ CONFIDENTIALITE**

Le Prestataire s’astreindra au secret professionnel dans le cadre de l’activité qu’il exerce chez la Société. Tout manquement à cette clause pourrait être source de résiliation du contrat.

**Article 7– REMUNERATION DE LA PRESTATION**

La prestation, objet du présent contrat est consentie et acceptée par le Prestataire pour un montant mensuel de **52.632 FCFA** sur lesquels la Société opérera une retenue de 5% comme stipulée par la réglementation en vigueur. La rémunération sera versée à la fin du mois au prorata des jours effectivement travaillés par le prestataire et validés par la Société.

**Article 9 – DROIT APPLICABLE, LITIGES**

Le présent contrat est régi par le Droit Sénégalais.

Tout différend découlant de l’interprétation et/ou de l’exécution du présent contrat sera tranché définitivement suivant le règlement du Centre d’Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de la Chambre de Commerce, d’Industrie et d’Agriculture de Dakar.

Fait à Dakar, le …….

En Deux (2) originaux.

|  |  |
| --- | --- |
| **Pour « La Société »**  Signature précédée de la mention manuscrite « *lu et approuvé* » | **Pour « Le Prestataire »**  Signature précédée de la mention manuscrite « *lu et approuvé* » |